



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 1999

Sont présents :

- M. PIAZZALUNGA, Maire
MM. SCHORER et ZOGG, Conseillers administratifs
- Mmes CONSTANTIN, DE COULON, EGGER-GEX, PITTET, ROCHAT, SCHNEIDER, STROUMZA et VERNERET C.
MM. AMOUDRUZ, BOISSONNAS, COLLAUD, DE FÉLICE, DECREY, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, PAYCHÈRE, SCHAMBACHER, SOMMARUGA, VACHERON, VERNERET et WALTER.

Excusés :

- Mme DESJACQUES CARNEGIE,
MM. BERLI et DEROBERT

*

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation des procès-verbaux suivants :
 - 1.1 séance du 20 avril 1999,
 - 1.2 séance du 11 mai 1999.
- 2 Communications du Bureau du Conseil Municipal.
- 3 Communications du Conseil administratif.
- 4 Rapports des commissions.
- 5 Crédits budgétaires supplémentaires 1998. Discussion. Vote.
- 6 Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 1998. Discussion. Vote.
- 7 Comptes 1998 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote.
- 8 Plan directeur communal. Discussion. Vote.
- 9 Création d'un comité d'activités culturelles et des Fêtes à Thônex. Discussion. Vote.

- 10 Désignation d'un membre à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex en remplacement de M. Jacques-André SCHNEIDER, démissionnaire. Discussion. Vote.
- 11 Propositions du Conseil administratif.
- 12 Questions écrites.
- 13 Propositions individuelles et questions.
- 14 A Huis Clos : Préavis aux demandes de naturalisation de :
 - 14.1 Mme ALMEIDA LIMA née NICOSIA, Rosanna, née le 1er octobre 1965, de nationalité italienne, mariée, 1 enfant.
 - 14.2 Mme VUKIC née ZIVANOVIC, Milica, née le 28 novembre 1953, de nationalité yougoslave, divorcée.
 - 14.3 Mme ALÙ née SEGHINO, Marta Artemide Maria, née le 25 septembre 1956, de nationalité italienne, mariée, 1 enfant.
 - 14.4 Mme TANASA, Milica, née le 2 octobre 1950, de nationalité roumaine (SPN), divorcée.

*

1. Approbation des procès-verbaux suivants :

1.1. Séance du 20 avril 1999 :

Mme EGGER-GEX : à la page 816, M. FAVRE parle d'un vote de commission à l'Unanimité alors que je m'étais abstenue.

- M. FAVRE : la rédaction du procès-verbal est correcte. J'avais, effectivement, parlé d'une unanimité et je m'en excuse. (Le procès-verbal n'est donc pas modifié).

Suite à cette intervention le procès verbal est approuvé à l'UNANIMITÉ.

1.2. Séance du 11 mai 1999 :

M. VACHERON : à la page 833, M. SOMMARUGA parle d'une économie de Fr 80'000,-, chiffre qui avait été donné par M. ZOGG, mais après lecture du dossier il s'avère que le montant exact est de Fr 13'000,-.

Après cette précision le procès-verbal est approuvé à la MAJORITÉ (par 15 voix "pour" et 3 abstentions)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente donne lecture ou porte à la connaissance des Conseillers les courriers suivants :

2.1. Lettre de Me LALIVE du 20.04.1999 concernant l'usage d'un chemin pédestre dans le quartier des Sillons

Madame la Présidente,

Permettez-moi de revenir sur ma lettre du 29 septembre 1998 concernant l'usage d'un chemin pédestre dans le quartier des Sillons, par les enfants fréquentant l'école de Pont-Bochet.

Dans cette lettre, dont vous avez bien voulu donner connaissance au Conseil Municipal de Thônex, j'attirais l'attention des Autorités communales sur la sécurité des enfants du quartier et la tranquillité des voisins, compromises toutes les deux par le comportement inadmissible d'un agriculteur français violent et irresponsable.

Il m'intéresserait fort, vous le comprendrez sans peine, de savoir quelle suite a été donnée à cette plainte par les Autorités communales.

En vous remerciant par avance de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conseil administratif a transmis cet objet à Me Bénédict FONTANET afin de connaître son avis sur ce sujet.

2.2. De la réponse de M. Laurent MOUTINOT, Conseiller d'Etat, du 20.04.1999 aux habitants et propriétaires du hameau de Fossard.

Concerne : DP 17.287 - parcelle 5007B (5909) - feuille 10 - Thônex
4 villas mitoyennes - garages - parking - route de Sous-Moulin.
DP 17.349 - Parcelle 4892 - feuille 10 - Thônex
agrandissement d'un bâtiment rural pour création de deux logements -
11, Hameau de Fossard.

Mesdames, Messieurs,

Votre courrier du 3 avril 1999, relatif aux objets cités en titre, m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

En ce qui concerne le dossier DP 17.287, je vous informe que le projet a été autorisé le 4 mars dernier. Conformément aux renseignements d'ores et déjà fournis par mon département par courrier du 24 mars 1999 à la famille Zanella, co-signataire de votre courrier précité, cette autorisation a été publiée dans la feuille d'avis officielle du 10 mars 1999. Cela étant, sur le fond, mon département considère que ce projet n'est pas de nature à compromettre les objectifs du plan directeur communal en cours d'élaboration. Sa densité projetée, soit un taux d'occupation du sol de 25% au maximum, n'apparaît pas excessive au vu du bâti environnant. Je relève enfin que la commission d'architecture, la commission des monuments, de la nature et des sites, ainsi que le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie) ont tous préavisé favorablement le projet.

S'agissant du dossier DP 17.349, la requête préalable en autorisation de construire, publiée le 5 mars 1999 dans la feuille d'avis officielle, est actuellement en cours d'instruction auprès de mes services. Vos observations sont ainsi versées au dossier. A l'issue de la procédure d'examen, mon département vous informera, par simple avis, de la décision qu'il aura prise à son sujet.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

2.3. De M. Roger SAUTHIER concernant les affiches des élections des Conseillers administratifs :

Madame,

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire auprès du service compétent pour que notre commune retrouve au plus vite son aspect normal.

En effet, un certain nombre de portraits, vestiges des dernières élections souille nos rues,

Je trouve ceci inadmissible, surtout de la part de personnes qui veulent représenter l'écologie et le bien vivre dans notre cité.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

2.4. Des habitants du chemin du Foron N°27 à 35 - concernant le futur aménagement de la commune :

A l'intention de Messieurs les Conseillers administratifs de la commune de Thônex,

Messieurs,

En étudiant le dépliant sur le futur aménagement de notre commune que vous avez envoyé à tous les habitants de Thônex, nous avons eu une très mauvaise surprise !

En effet, notre quartier de villas situé au nord des voies ferrées de la SNCF, du N°27 au N°35 du chemin du Foron, est converti en zone industrielle, dite "zone d'activité".

Lors de l'assemblée de l'Association des Intérêts de Moillesulaz-Foron de Thônex-Nord du 29 avril dernier, une question vous a été posée à ce sujet. Vous avez répondu que, concernant cet endroit précis, il y avait eu une erreur d'impression et que nos maisons restaient en "zone d'habitat individuel". Il n'était donc pas (plus ?) question de transformer ce périmètre en "zone d'activité".

Dans un souci de clarté, nous vous saurions gré de nous confirmer le plus rapidement possible, par écrit, votre déclaration.

En vous remerciant par avance de votre réponse, nous vous prions, Messieurs, de recevoir nos salutations distinguées.

2.5. Les Conseillers municipaux sont informés qu'à l'issue de la séance une réception sera servie à la salle Valencien. (sans le public)

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. PIAZZALUNGA, , Maire

3.1.1. FAS'e

Suite au vote du Conseil Municipal le Conseil administratif a signé la convention nous liant à cette Fondation. Il restera à discuter de la convention liant la Commune et le Centre de Loisirs.

3.1.2. Rentrée scolaire 1999-2000

Selon l'inspecteur des écoles, M. Duparc, le nombre d'élèves de l'école du Bois-Des-Arts sera de 150 répartis en 7 classes. Il a été tenu compte des désirs des parents pour que des enfants terminent leurs scolarité à Jeandin où à Petit-Senn.

3.1.3. Ludothèque

L'école Adrien-Jeandin va compter deux classes en moins pour la rentrée ; nous allons donc y créer les nouveaux locaux de la Ludothèque. Le transfert sera organisé par les responsables de cette association.

3.1.4. Nomination des futurs enseignants de l'école du Bois-Des-Arts

La séance est prévue le 26 mai 1999 et j'assisterai à celle-ci au nom de la commune. Pour information il y a 22 personnes qui ont postulé, 12 en division primaire et 10 en division élémentaire.

3.1.5. Accords bilatéraux et l'Union Européenne

Le Département de M. Carlo LAMPRECHT a mis à disposition du public une ligne téléphonique dont le numéro est le suivant :

– Ø 319.33.96

3.1.6. Fête des Promotions

Elle sera organisée comme d'habitude le vendredi après-midi (2 juillet 1999) suivie à 18h. à la salle des fêtes de la partie officielle avec départ du cortège à 19h.15 et arrivée sur la place des fêtes vers 19h.30.

3.1.7. Patinoire de Sous-Moulin

Aujourd'hui les délais sont tenus à 7 jours près. Le groupement de l'Association de Sous-Moulin a été auditionnée récemment et une séance d'information à tous les riverains sera prochainement organisée.

D'autre part, une visite pour les Conseillers municipaux sera organisée le 30 juin 1999.

3.1.8. Social

A l'issue du concert de la fanfare du Régiment d'Infanterie 3 il a été procédé à une collecte et Fr 1'445,- ont été reversé à l'association thônésienne "avenir malgré tout".

3.1.9. Thônex-Rencontre

Le site internet de cette association est : <http://www/huma.org>.

3.1.10. Ecole du Bois-Des-Arts

Une journée "portes ouvertes" pour la population sera organisée.

3.1.11. Maires pour la législature 1999-2003

1999-2000	M. Roger SCHORER
2000-2001	M. Clément PIAZZALUNGA
2001-2002	M. Jean-Claude ZOGG
2002-2003	M. Clément PIAZZALUNGA

3.2. M. Zogg, Conseiller administratif

3.2.1. Chemin des Deux-Communes

Le rapport des ingénieurs MOZER et VERNET nous est enfin parvenu. Le budget prévisionnel pour les travaux à effectuer s'élève à Fr 2'450'000,-. En date du 27 avril nous avons eu une réunion avec les régies concernées. Sur 19 régies, 16 étaient présentes et celles-ci ont donné verbalement leur accord. Nous attendons d'ici fin mai la confirmation écrite de cet accord.

3.2.2. Communaux d'Ambilly

Suite à la lettre de Me LALIVE, dont Mme la Présidente vous a donné connaissance, je vous donne lecture d'un courrier de Me FONTANET relatif à cet objet :

Monsieur le Conseiller administratif,

Je reviens à vous comme convenu et vous résume la situation comme suit :

1. A priori, il n'existe pas de servitude de passage permettant aux riverains de passer en bordure des communaux d'Ambilly, même si ceux-ci peuvent se prévaloir d'un long usage.
2. L'attitude de l'exploitant des parcelles m'apparaît tout à fait douteuse, car elle crée de fait une situation dangereuse pour les enfants qui se rendaient à l'école en empruntant un cheminement le long des communaux d'Ambilly, lesquels sont désormais obligés de traverser une route.
3. Sauf à ce que la mairie d'Ambilly revienne à de meilleurs sentiments, le seul moyen permettant d'imposer un passage consisterait à ce la commune se fasse concéder une servitude de passage à pied, par le biais d'une expropriation matérielle.
4. Cela peut impliquer une procédure relativement longue, mais la menace d'une telle procédure pourrait peut-être faire changer d'attitude la commune d'Ambilly qui se montre particulièrement butée en l'espèce pour des raisons de basse politique politicienne (l'adjoint au Maire étant en l'occurrence celui par qui le problème est survenu).

Je reviendrai à vous par un prochain courrier afin de vous expliquer par détail la procédure à suivre, si vous le souhaitez.

Votre bien dévoué.

M. ZOGG : je vous tiendrai au courant du suivi de ce dossier.

4. Rapport des commissions

Les rapports des commissions font partie des points traités à l'ordre du jour.

5. Crédits budgétaires supplémentaires 1998. Discussion. Vote.

M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : les crédits budgétaires supplémentaires qui vous sont présentés ce soir ont été contrôlés par la fiduciaire qui révise nos comptes ainsi que par la commission des Finances du 4 mai 1999.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 mai 1999 :

- *Nous avons étudié l'ensemble des comptes ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires. Ceux-ci ont été votés point par point. La commission a donné son accord pour un montant total de Fr 405'415,49 et a refusé un crédit complémentaire de Fr 98'626,80 concernant les transports locaux effectués par les TPG.*

La discussion est ouverte :

M. ZOGG : suite au refus du crédit budgétaire supplémentaire concernant les TPG j'ai sollicité un rendez-vous avec la personne s'occupant de la gestion de nos transports locaux. Suite à cela il s'est avéré qu'une erreur de facturation avait été commise et ne tenait pas compte des rectifications de la convention signée par les communes en septembre 1998. Après correction, la facture finale est réduite de Fr 32'871,80. Il n'est cependant pas possible de comptabiliser cette différence sur les comptes 1998 elle sera donc portée en déduction des comptes 1999.

Mme la Présidente rappelle que deux projets de délibération sont proposés, à savoir : une version sans le dépassement relatif aux TPG et une avec.

M. DE FÉLICE constate que le dépassement de la rubrique "loyers de la crèche" est en fait dû à des arriérés d'électricité. Je ne comprends pas pourquoi le Conseil administratif a accepté de payer ces sommes qui remontent, pour certaines, à 7 ans en arrière. Avec un loyer mensuel de Fr 7'000,- pour la surface utilisée on peut supposer que les charges sont incluses. Si le contrat signé à l'époque ne prévoyait pas de frais d'électricité le Conseil administratif n'avait pas à les payer ; ceci est de la mauvaise gestion.

En ce qui concerne la subvention aux TPG nous avons constaté que le Conseil administratif ne moque totalement des compétences du Conseil Municipal et qu'il fait ce que bon lui semble. Lors de l'établissement du budget nous avons décidé de diminuer fortement cette subvention de Fr 235'000,- à Fr 180'000,-. Malgré la correction apportée par M. ZOGG nous sommes toujours un tiers plus haut que le budget prévu. Ceci est inadmissible d'autant plus qu'en 1998 nous avons dépensé Fr 20'000,- de plus qu'en 1997 !

Tout ceci devrait amener notre fraction à refuser ce crédit complémentaire néanmoins nous ne le refuserons pas car ce qui peut être fait en faveur des transports locaux est toujours quelque chose de positif. Pour cette raison nous nous abstiendrons.

- M. PIAZZALUNGA : en ce qui concerne le dépassement relatif à la crèche il ne faut pas croire que le Conseil administratif se laisse manoeuvrer. Je crois que M. DE FÉLICE n'a pas saisi le contexte par rapport à la Fondation Chêne-Bourg / Thônex. Lorsque nous avons décidé d'installer la crèche dans ces locaux nous n'avons pas fait de détail avec un loyer qui était effectivement très élevé. La pose de compteurs séparés n'avait pas encore été effectuée et nous utilisons la cuisine, la buanderie, etc. Puis, est arrivé cette facture d'arriéré d'électricité c'est à ce moment là que les choses ont commencé à se gâter. En premier lieu, par souci d'apaisement, nous avons décidé de payer ces arriérés. Puis, nous avons demandé une baisse supplémentaire du prix du loyer ainsi qu'une augmentation de surface. Nous allons demander des places de parking gratuites pour les parents et les employés de la crèche. Nous exigeons même des rétrocessions de loyers antérieurs par rapport à la situation actuelle du marché, nous ne savons pas si cette demande va aboutir. Comme vous pouvez le constater de même que les membres du Conseil municipal qui siègent à cette Fondation le Conseil administratif n'attend pas béatement en disant "merci beaucoup avez-vous encore des factures à nous faire payer !" On envisage même de quitter ces locaux si nous n'obtenons pas satisfaction avec ces diverses demandes.
- M. VERNERET : je suis très surpris de la virulence des propos de M. DE FÉLICE en sachant que le Président de cette Fondation est de la même fraction politique que lui. Vous pourriez de ce fait aller vous renseigner afin de ne pas dire n'importe quoi. Lors de la construction de l'immeuble il n'était pas prévu d'y installer une crèche il n'y avait alors qu'un compteur unique et nous avons constaté qu'il y avait une consommation relativement importante de la part de la crèche un sous-compteur a donc été installé est c'est sur cette base que la Fondation Chêne-Bourg-Thônex a demandé des arriérés à la commune. Il ne s'agit donc pas une erreur de gestion comme vous le prétendez.

M. DE FÉLICE : le fait que le Président de la Fondation soit socialiste ne change rien au problème car contrairement à d'autres partis politiques nous n'avons pas le réflexe de couvrir les nôtres quand des choses erronées se font ! Par ailleurs, je constate avec satisfaction que la conséquence de baisse de loyer fait que celui-ci a augmenté de Fr 3'000,- en une année !

- M. PIAZZALUNGA : il ne s'agit pas de loyer mais du forfait mensuel que nous devons payer concernant l'électricité. Les négociations actuellement en cours pour la baisse de loyer n'ont pas encore abouti car cela fait trois fois que le Président de la Fondation annule les rendez-vous.

M. DE FÉLICE : je prends acte de ce qui a été dit et nous verrons le résultat lors de la présentation des comptes 1999.

Pour répondre à M. GRANGIRARD, M. ZOGG précise qu'il n'est pas possible de réduire le montant relatif aux TPG car celui-ci émane des comptes et que ceux-ci ont été clôturés et vérifiés par l'organe de contrôle et qu'ils ne peuvent être modifiés.

Suite à cette intervention Mme STROUMZA propose de modifier la délibération en ajoutant un point 3 en ce sens :

3. *Un reliquat de Fr 32'871,80 sera porté en déduction de la rubrique 65.365 sur les comptes 1998, suite au décompte définitif 1998 des TPG en mai 1999.*

Au Vote :

- La proposition de Mme STROUMZA est acceptée à l'UNANIMITÉ (moins une abstention).

La parole n'étant plus demandée la Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 4 mai 1999,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 1998 suivants, pour un montant total de Fr 504'042,29 (cinq cent quatre mille quarante-deux francs et vingt-neuf centimes) soit :

05.301	Traitements du personnel	Fr	1'312.75
05.303	Assurances sociales	Fr	2'766.65
05.305	Assurances maladies et accidents	Fr	1'789.95
05.318	Honoraires et prestations de services	Fr	39'043.09
05.352	Bureau intercommunal d'informatique	Fr	4'360.00
08.331	Amortissement ordinaire du patrimoine administratif	Fr	30'017.00
10.304	Caisse de pension	Fr	221.60
11.304	Caisse de pension	Fr	2'297.40
11.315	Entretien des parcomètres	Fr	3'030.00
11.317	Frais de déplacement	Fr	1'035.60
14.312	Eau, électricité, chauffage	Fr	1'421.95
14.318	Prestations de service	Fr	159.85
16.365	Subvention construction d'abris privés	Fr	94'493.60
21.319	Frais divers	Fr	2'372.20
33.303	Assurances sociales	Fr	1'970.30
33.305	Assurances maladies et accidents	Fr	3'912.15
34.301	Traitements bruts	Fr	56'034.80
34.303	Assurances sociales	Fr	7'173.85
34.304	Caisse de pension	Fr	3'921.80
34.305	Assurances maladies et accidents	Fr	1'255.85
34.314	Entretien des bâtiments et installations par des tiers	Fr	1'609.75
34.331	Amortissement du patrimoine administratif	Fr	14'473.00
35.305	Assurances maladies et accidents	Fr	2'414.95
35.319	Frais divers	Fr	3'180.00
35.365	Subventions aux sociétés	Fr	1'967.75
54.316	Loyers	Fr	24'549.75
54.318	Assurances	Fr	276.90
58.316	Loyers	Fr	3'728.90
58.319	Frais divers	Fr	5'541.25
58.367	Aide humanitaire à l'étranger	Fr	8'357.00
62.306	Habits de travail	Fr	224.35
62.313	Fournitures, marchandises entretien des routes	Fr	19'998.55
65.365	Subventions accordées (transports locaux)	Fr	98'626.80
71.312	Eau, électricité	Fr	423.55
72.318	Frais de levée des ordures.	Fr	59'834.50
74.305	Assurances maladies et accidents	Fr	<u>244.90</u>
			Fr 504'042.29

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.
3. Un reliquat de Fr 32'871,80 sera porté en déduction de la rubrique 65.365 sur les comptes 1998, suite au décompte définitif 1998 des TPG en mai 1999.

6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 1998.

M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : nous avons au budget des charges pour Fr 20'243'754,- et aux revenus Fr 19'027'100,- donc l'excédent de charges présumé était de Fr 1'216'654,-. Nous avons avec les commissions pré-budget, la commission des finances et mes collègues du Conseil administratif serrés les boulons afin que l'excédent de charge soit le plus près possible de nos revenus, ce qui est la base même d'une saine gestion, votre Conseil administratif a fait encore des économies supplémentaires de Fr 514'250,- malgré la très mauvaise nouvelle du Département des Finances qui vous a été communiquée, ce soir, par remise d'une photocopie.

Nous avons donc un déficit de Fr 702'000,- à la place d'un excédent de charge budgétisé de Fr 1'216'000,-.

Nous avons réalisé des baisses pratiquement dans tous les domaines sauf dans celui de la prévoyance sociale. Nous avons également demandé plus d'économies à *Incendie et secours* et nous les avons obtenues.

Protection civile : vous connaissez la loi fédérale qui nous oblige à financer des travaux dont nous n'avons pas la maîtrise mais qui se trouvent sur le territoire communal ; c'est le cas pour le bâtiment construit sur Belle-idée et qui nous coûte encore cette année Fr 94'500,-. C'est le solde de cette construction.

C'est le cas également dans l'encouragement à la culture où les trois commissions réunies des trois communes ont voté un crédit de Fr 35'000,- par commune, soit Fr 10'000,- en 1998 et Fr 25'000,- en 1999, ceci à l'unanimité. Je rappelle également que le Conservatoire populaire de musique n'est pas dans la rubrique *Culture* mais qu'il émerge pour Fr 53'000,-. Si ce n'est pas de la culture, qu'est-ce donc ?

Dans cette rubrique 30 - *Encouragement à la culture*, nous pouvons constater également :

- qu'il y a moins d'abonnés au bibliobus,
- que les nouveaux citoyens participent de moins en moins à l'agape que nous leur offrons,
- que nous avons environ Fr 7'000,- de dépense de moins pour le Thônex Brass Festival

Je tiens à remercier les membres de la commission des Finances ainsi que mes collègues et je suis prêt à répondre à vos questions.

Suite à cette déclaration M. SCHORER donne quelques compléments d'informations qui avaient été demandés lors de la commission des Finances.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 mai 1999 :

- Ces comptes ont été étudiés dans le détail et acceptés à la Majorité (par 6 voix "pour", 1 voix "contre" et 2 abstentions).

M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux Oeuvres pour la jeunesse, donne des réponses concernant les comptes de la crèche "Les Coccolets" suite à des questions qui avaient été posées lors de la commission des Finances à laquelle il n'avait pu assister.

Il rappelle aux Conseillers municipaux que l'activité de la crèche a été sortie de la Fondation en faveur de la jeunesse et que le Conseil administratif a nommé un Comité de gestion dont le rôle est de gérer l'activité de celle-ci.

La discussion est ouverte :

M. BOISSONNAS fait la déclaration suivante au nom de la fraction libérale :

Nous aimerions tout d'abord réitérer les demandes formulées à plusieurs reprises et toujours sans effets quant à la présentation des comptes et cela afin de faciliter le travail des commissaires.

Nous demandons donc que les comptes soient assortis de brèves notes expliquant les différences par rapport aux chiffres de l'année précédente et éventuellement au budget, à l'image de ce qui se fait au CSSM.

Ceci dit, pour le groupe libéral les comptes 1998 sont mi-figue, mi raisin.

Mi-figue, car nous ne saurions nous satisfaire d'un second exercice déficitaire consécutif, totalement contraire à notre objectif d'une saine gestion des finances publiques à long terme. Pour nous il n'y a pas de déficit salubre comme on a pu l'entendre dire sous ce toit. Cette situation est d'autant plus regrettable, qu'à l'heure où la majorité des collectivités enregistrent un redressement, Thônex s'enfonce dans le rouge.

Mi-raisin car le budget laissant entrevoir un déficit beaucoup plus lourd. Ce résultat, quelque peu réconfortant, nous le devons à la détermination de compression des dépenses manifestée par la quasi totalité des membres de ce Conseil, toutes tendances confondues. Il est aussi le fait des efforts renouvelés du Conseiller administratif en charge des finances et de l'équipe de la Mairie, que nous tenons ici à remercier, comme nous le faisons pour l'ensemble du personnel communal.

Le groupe libéral votera ces comptes. Il est cependant sceptique et fort étonné du contenu de la lettre du Département des finances et contributions du 10 mars. D'autant plus, qu'une certaine commune voisine et amie annonce une augmentation spectaculaire et incompréhensible de son revenu sur les personnes morales.

- M. SCHORER : au sujet de cette lettre il convient de préciser que depuis 7 ou 8 ans l'impôt des personnes morales pour notre commune avoisine Fr 500'000,- et tout à coup en 1996 nous avons pratiquement doublé ce chiffre alors qu'à notre connaissance aucune nouvelle société importante ne s'était implantée sur notre territoire. Pour ce qui est de la baisse importante des revenus des personnes morales pour 1998 je vous laisse prendre connaissance des explications fournies par la Présidente du Département des Finances.

M. GRANDGIRARD : je partage en partie les opinions libérales exprimées par M. BOISSONNAS mais je suis beaucoup plus positif. En effet, nous avons déjà eu un budget déficitaire qui a été difficile à établir pour cette année 1998 et l'administration communale a réussi à économiser sur des charges de fonctionnement. Alors que nous n'avons pas la maîtrise de nos revenus, comme nous l'avons vu ce soir.

Il faut relever que lors de l'établissement du budget les charges avaient déjà été fortement réduites donc ce qui nous est présenté ce soir est un excellent travail. Il est également important de noter que le résultat est meilleur que celui prévu lors de l'établissement de notre plan de redressement.

N'oublions pas aussi que notre fortune communale s'élève à plus de Fr 90'000'000,- et que nous n'avons pas de dette communale ce qui est tout de même réjouissant.

J'espère que nous pourrons continuer à gérer sainement la commune afin de retrouver prochainement les chiffres noirs.

M. DECREY fait la déclaration suivante au nom du groupe Démocrate-Chrétien :

La fraction Démocrate Chrétienne veut avant toute chose remercier les services de la Mairie pour leur travail et leurs bonnes prévisions sur le budget de fonctionnement. De plus, il faut saluer les efforts entrepris afin de rendre chaque année les comptes plus détaillés et de nous permettre ainsi une meilleure lecture.

Avec un excédent de charges de Fr 702'403,34, Thônex est pour la deuxième fois consécutive en déficit. On ne peut se réjouir d'une telle situation ni et surtout, s'y habituer. L'année 1998 est celle également où la commune n'autofinance plus ses investissements. En effet, Fr 6'753'727,- ont été prélevés sur le patrimoine financier de la commune.

Les revenus sont en baisse de 3,4% alors que les charges augmentent de 4,5%. Une telle tendance se doit d'être renversée car elle est préjudiciable pour les finances communales. Les responsables de l'Exécutif doivent rechercher à maximiser les recettes. Des efforts sont encore possibles et doivent être faits avec courage.

Du côté des dépenses, certains projets qui ont été présentés, assez récemment encore et devant ce Conseil, par nos autorités laissent parfois croire qu'ils n'ont pas encore intégré l'idée que le temps des "vaches grasses" est révolu.

Nous aimerions aussi dire que la baisse des rentrées fiscales sur les personnes morales pose problème. Il faut absolument que la commune continue d'exiger plus de transparence du Département des Finances et peut-être utiliser l'Association des communes genevoises pour l'aider dans cette démarche, le problème existant aussi pour d'autres communes.

Le groupe Démocrate Chrétien acceptera les comptes 1998.

Mme SCHNEIDER fait la déclaration suivante au nom des Verts :

Les Verts constatent avec soulagement que les dépenses effectives n'ont pas été aussi importantes que celles prévues au budget.

Mais force est de constater que les économies même si elles sont indispensables touchent des secteurs comme la Culture et le Social alors que nous dépensons toujours autant proportionnellement pour le Sport.

En ce qui concerne le poste d'incendie et secours même si des efforts ont été fait aucun regroupement visible n'a pu être observé entre les communes des 3 Chênes pour faire une économie de matériel alors que les Centres des pompiers de deux communes au moins se trouvent à 500m. l'un de l'autre.

Malgré tout nous voterons les comptes de cette année.

Enfin, nous constatons, en lisant le rapport des comptes de l'association des restaurants scolaires, que la fortune a un petit peu diminuée mais reste néanmoins élevée et un nouvel effort sur le prix des repas pourrait être envisagé.

- M. PIAZZALUNGA : lors de la dernière séance du Comité celui-ci a décidé de maintenir le prix des repas à Fr 6,50. Il fallait le souligner.

M. DE FÉLICE fait la déclaration suivante au nom de la fraction socialiste :

Le Conseil administratif s'est targué du fait que d'importantes économies ont été réalisées pour arriver à ce résultat. Il faudrait juste rappeler que sans l'effort quotidien des gens qui travaillent dans cette commune cela n'aurait pas été possible. Ceci étant dit, les comptes qui nous sont soumis ont une répartition de la contribution publique que nous n'approuvons pas. En effet, le sport coûte douze fois plus que la culture et trois fois plus que l'aide sociale, ce qui semble être une répartition pour le moins malheureuse. Néanmoins, les comptes sont le constat où le reflet de la manière dont l'argent a été dépensé et il n'est d'autre solution pour un Conseil Municipal que d'en prendre acte tout en le regrettant en ce qui nous concerne. Ainsi nous approuverons ces comptes tout en nous réservant pour les budgets des quatre prochaines années afin d'être très attentif à la manière dont la contribution publique sera répartie.

Mon dernier vœu, est qu'enfin chaque commission concernée soit saisie du projet de budget la concernant. Ceci est possible dans d'autres communes et il s'agit d'une demande formelle de notre Conseil.

M. GRANDGIRARD : le parti radical va également voter ces comptes et nous remarquons plusieurs éléments positifs, soit : amélioration des comptes concernant le traitement des déchets ; les transports publics ce n'est pas encore ça, mais on espère que l'an prochain nous y arriverons. Ce qui nous dérange le plus c'est les prévisions de l'Etat concernant la fiscalité. Nous pensons qu'il faut le dire d'une manière forte car l'on ne peut plus continuer avec des prévisions aussi aléatoires. Le groupe radical accepte ces comptes et remercie pour le travail accompli.

La parole n'étant plus demandée la Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1998, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 4 mai 1999,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1998.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 1998 pour un montant de Fr 19'592'856,45 aux charges et de Fr 18'890'453,11 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr 702'403,34.

3. D'approuver le compte d'investissement 1998 pour un montant de Fr 11'452'389,95 aux dépenses et de Fr 257'773,35 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 11'194'616,60.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 11'194'616,60 par l'autofinancement à raison de Fr 4'440'889,41 au moyen de la somme de Fr 5'143'292,75 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de charges du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 702'403,34, l'insuffisance de financement s'élevant à Fr 6'753'727,19.
5. D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à Fr 94'701'476,27 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 1998.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 1998, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr 120'708'310,28.

Arrivée de M. AMOUDRUZ

7. Comptes 1998 de la Fondation communale pour le logement.

M. Jean-Claude ZOGG, Président de la Fondation communale pour le logement : vous avez reçu les comptes. Nous pouvons vous dire que la Fondation se porte bien, tous les locaux sont actuellement loués et grâce au bénéfice que nous avons réalisé nous avons profité de faire un amortissement complémentaire sur un emprunt que nous avons encore au taux de 7%. Le bénéfice qui ressort de ces comptes s'élève à Fr 159'571,55.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 mai 1999 :

- *Les comptes ont été acceptés à l'UNANIMITÉ.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée la Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 1998, présentés par la Fondation communale pour le logement,

- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 4 mai 1999,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 1998 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

Arrivées de MM. PAYCHÈRE et SOMMARUGA.

8. Plan directeur communal.

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Ce soir nous arrivons au terme de l'étude du plan directeur de notre commune, dans lequel ont été intégrées les remarques formulées lors des différentes séances de commissions d'urbanisme et commissions réunies.

Depuis le vote du crédit de pré étude le 23 mars 1996 d'un montant de Fr 50'000,- et le vote du crédit d'étude du 16 décembre 1997 d'un montant de Fr 300'000,- ce plan directeur a nécessité 7 séances de commissions d'urbanisme et 7 séances de commissions réunies pour arriver aujourd'hui à son terme.

Soumis à la population par l'envoi d'un tous ménages pas moins de 117 cartes réponses individuelles et 4 d'associations sont parvenues à la mairie, ce qui prouve l'intérêt de nos communiens.

Il est important que la commune possède une base (plan directeur) en vue des études que l'Etat va entreprendre en élaborant son plan directeur cantonal, ainsi que l'étude de la circulation 2005.

Le plan directeur communal ne figure pas dans la loi genevoise, il n'a donc pas de valeur légale, il n'engage que les auteurs, de la commune qui l'a élaboré.

Actuellement, bien que les communes ne soient pas légalement tenues d'établir un tel document, la majorité des communes genevoises sont dotées d'un plan directeur. Ces documents remplissent d'abord une fonction interne de planification à moyen terme et servent de référence aux décisions au jour le jour.

Il ne fige pas non plus une image, il est évolutif et peut en tout temps être remis au goût du jour, soit par l'étude d'un plan localisé de quartier ou d'un plan de site.

Les décisions d'aménagement sont souvent lourdes de conséquences, qu'il faudra assumer dans la durée. Ne rien décider n'est pas non plus une solution, cela laisse le champ libre à d'autres, l'indécision produit des effets concrets qu'il faut aussi assumer.

Le plan directeur fournit la référence de base indispensable à la gestion communale.

Le plan directeur communal peut également jouer un rôle clé dans les relations extérieures de la commune. Les préavis communaux devraient être d'autant mieux entendus par les autorités cantonales qu'ils sont soutenus par un argumentaire stable et cohérent.

Absent de la loi genevoise, le plan directeur communal peut aujourd'hui simplement être communiqué au Conseil d'Etat, qui a la faculté de l'approuver s'il le désire, pour l'immédiat c'est un bon moyen de faire connaître notre volonté d'avenir et d'apporter notre contribution à la refonte en cours de l'aménagement du territoire genevois.

Le Conseil administratif vous demande donc d'approuver ce plan directeur et de voter la résolution qui vous est présentée ce soir.

Mme Isabel ROCHAT, prend la parole en tant que Présidente du Conseil municipal, afin de donner lecture des conclusions du rapport de la séance en commissions Réunies du 27 avril 1999 :

- *Durant l'année écoulée nous nous sommes réunis quatre fois en commissions Réunies (22 octobre 1998, 17 décembre 1998, 23 mars 1999 et 27 avril 1999) afin d'affiner nos positions et de cibler nos besoins et nos attentes concernant ce plan directeur communal. Le travail du Conseil, sans compter les nombreuses séances de la commission d'Urbanisme, a été intense et le Conseil s'est prononcé à l'Unanimité moins une abstention à la présentation de ce projet. Lors de cette séance nous avons procédé aux dernières corrections à apporter au document. Nous donnerons à ce plan directeur la suite qu'il conviendra de donner, ceci est une question d'avenir et l'on peut déjà relever certaines pistes telles que l'espace-rue, le plan vert, etc.*

La discussion est ouverte :

Mme SCHNEIDER : certains éléments de ce plan directeur sont intéressants par contre d'autres me gênent un peu. Notamment, la modification de l'avenue de Thônex pour laquelle on est pas sûr de ce qui va se réaliser dans les années à venir. Ceci me paraît un objet très important compte tenu du développement du quartier et de la construction de la nouvelle école. Pour cette raison je ne voterai pas le plan directeur.

- M. ZOGG : comme je l'ai dit le plan directeur n'est pas "figé" il peut subir des modifications. Un cas comme l'avenue de Thônex fera bien entendu l'objet de discussions dans les commissions concernées.

Mme EGGER-GEX : à quoi sert le travail que l'on a fait si le plan directeur peut être modifié en tout temps ?

Mme la Présidente confirme à M. VACHERON que le volet "circulation" est une synthèse du document de référence concernant ce volet et que la dernière version du plan directeur tient compte des remarques formulées.

M. SOMMARUGA : les divers documents qui nous ont permis de travailler à l'élaboration de ce plan directeur devraient être mis en annexe. Si d'autres personnes doivent travailler sur ce sujet elles ne seront pas en possession de celles-ci.

M. SCHAMBACHER : ce plan directeur est une base de travail pour tous les projets à venir sur la commune et auquel on peut se référer mais qui bien entendu n'a pas force de loi. Il tient à la volonté du Conseil Municipal et du Conseil administratif ainsi que des habitants de chercher à faire prendre conscience au Canton qu'il existe à Thônex une volonté de gérer l'avenir. Chaque étape devra être négociée avec courage.

Suite à cette remarque Mme STROUMZA propose l'amendement suivant :

- *De demander au Conseil administratif de transmettre ce plan directeur au DAEL en lui demandant de bien vouloir tenir compte des options d'aménagements de la commune de Thônex lors de l'élaboration du plan directeur cantonal.*

Au vote :

- L'amendement est accepté à la MAJORITÉ (par 17 voix "pour" et 4 abstentions).

La parole n'étant plus demandée la Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de résolution :

R É S O L U T I O N

- Vu le crédit de Fr 300'000,- voté le 16.12.1997 approuvé par le Conseil d'Etat le 21.01.1998 en vue de l'établissement d'un plan directeur communal,
- Vu le plan directeur communal établi par les bureaux d'architectes urbanistes ASS et J.-P. & A. ORTIS,
- Vu le préavis des commissions réunies lors de la séance du 27.04.1999,
- A LA MAJORITÉ (par 18 voix "pour", 1 voix "contre" et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver le plan directeur communal (version avril 1999 amendée) établi par les bureaux d'architectes urbanistes ASS et J.-P. & A. ORTIS dans sa version définitive selon le rapport des commissions réunies du 27.04.1999.

2. De demander au Conseil administratif de transmettre ce plan directeur au DAEL en lui demandant de bien vouloir tenir compte des options d'aménagements de la commune de Thônex lors de l'élaboration du plan directeur cantonal.

M. BOISSONNAS tient à préciser que son abstension est due au fait qu'il fait partie d'un groupe d'habitants d'une portion du chemin de la Mousse qui désire une saine répartition de la circulation de ce chemin et de la route de Jussy. Or, le plan directeur ne le prévoit pas de cette manière. Ceci dit, ce plan est remarquable et je voudrai remercier les mandataires pour la qualité de leur travail.

9. Création d'un comité d'activités culturelles et des Fêtes à Thônex.

M. SCHORER, Conseil administratif délégué aux Loisirs : lors de la séance du mois de mars de la commission Culture & Loisirs celle-ci a demandé à l'unanimité un projet de délibération dont le texte vous a été remis avec l'ordre du jour. Je vous demande d'entrer en matière sur ce projet de délibération.

M. VERNERET, Président de la commission de la Culture & Loisirs, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 11 mars 1999 :

- *J'insiste sur le fait que la commission a décidé de présenter un tel projet car il était urgent que la commune mette en place une structure permettant d'améliorer la culture tant pour Thônex que pour les Trois Chênes.*

Mme STROUMZA et M. SOMMARUGA contestent le procédé de ce projet de délibération car celui-ci n'émane non pas du Conseil administratif mais d'une commission alors qu'il n'y avait pas eu d'entrée en matière sur cet objet. De plus, ils soulignent que même si ce dernier émanait du Conseil administratif il devrait être accompagné d'un exposé des motifs, ce qui n'est pas le cas.

Suite à cette discussion, l'entrée en matière est proposée au vote.

M. SOMMARUGA, se réjouit que cet objet soit présenté au Conseil Municipal, cependant avec un certain retard. En effet, les autorités vont prochainement changer et le président de la commission ne sera plus membre du Conseil Municipal à la fin de ce mois. Le parti socialiste votera néanmoins l'entrée en matière de ce projet car celui-ci va dans le sens du vœu émis par notre fraction et par les Verts des Trois Chênes.

Au vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ.*

M. VERNERET : compte tenu que la commission dans son unanimité a décidé d'accepter le projet tel qu'il vous est présenté, je propose que l'on accepte la discussion immédiate.

M. SOMMARUGA : M. VERNERET confond certains projets dont il parle régulièrement aux séances du Conseil Municipal, par exemple celui de créer un cartel des sociétés. De plus, il faut admettre qu'un exposé des motifs fait cruellement défaut ce soir car on ne comprend pas très bien ce que l'on crée et qui seront les représentants de ce Comité.

M. GRANDGIRARD : nous avons l'occasion d'aller de l'avant, je propose que l'on vote ce projet, celui-ci me paraît très clair.

Mme STROUMZA : le texte présenté est trop restrictif pour le Conseil Municipal et enlève les prérogatives de la commission culturelle. Le projet du parti socialiste préconise qu'une commission intercommunale de la culture soit créée et qu'ensuite les décisions prises soient ramenées au niveau communal par le biais d'un éventuel Comité des fêtes chargé d'exécuter ces décisions. En commission nous pensions que le Conseil administratif allait développer le texte proposé à l'aide d'un exposé des motifs, mais il faut admettre que celui-ci est très succinct

M. DECNEY, propose la discussion immédiate sur ce projet et si tel est le cas il présentera un amendement.

M. VACHERON : bien que j'aie accepté ce projet en commission je me rends compte que nous ne sommes pas allés assez loin dans la réflexion. Je ne suis donc pas prêt à voter ce projet de délibération en l'état.

Au Vote :

- *La discussion immédiate est refusée (par 11 voix contre 10) et le projet est renvoyé en commission de la Culture.*

M. SCHORER : signale qu'il était prévu, à la base, un exposé des motifs commun pour les trois Communes. Malheureusement, les responsables de la culture des deux autres communes finissent leur mandat à fin mai c'est la raison pour laquelle rien n'a été préparé.

10. Désignation d'un membre à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex en remplacement de M. Jacques-André SCHNEIDER, démissionnaire.

M. ZOGG, Président de la Fondation communale pour le logement, rappelle le mode d'élection des membres de la Fondation. Dans le cas de l'élection de M. SCHNEIDER, il s'agissait d'une décision du Conseil Municipal il vous appartient donc de désigner son remplaçant.

La discussion est ouverte et il est demandé quelles sont les propositions :

M. VACHERON propose la candidature de M. Alain DE FÉLICE.

M. DECHEY propose la candidature de M. Pascal PETROZ.

M. GRANDGIRARD, M. SCHNEIDER était un représentant des Verts j'aurai voté pour une candidature émanant de ce parti mais tel n'étant pas le cas je voterai donc pour M. Pascal PETROZ.

M. SOMMARUGA : la candidature de M. DE FÉLICE a été choisie d'entente avec les Verts et nous pensons que celle-ci rétablirait l'équilibre politique au sein de la Fondation.

Mme SCHNEIDER confirme que son groupe appuie la candidature de M. DE FÉLICE.

Une suspension de séance de 5 minutes est accordée à la demande de M. GRANDGIRARD.

A la reprise de la séance, la nomination de M. Pascal PETROZ est acceptée par la MAJORITÉ (par 13 voix "pour", 7 voix "contre" et 1 abstention),

11. Propositions du Conseil administratif

M. PIAZZALUNGA, Maire, remercie et félicite certains Conseillers municipaux qui nous quittent pour le travail accompli pendant ces quatre ans ainsi que Mme ROCHAT pour son année de présidence.

Pour reprendre les paroles de M. SOMMARUGA, qui, il y a une année, ne tenait pas à émettre d'avis sur le Conseil administratif il en est de même pour nous au sujet du Conseil Municipal.

12. Questions écrites :

12.1. M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 20 avril 1999 par :

– Mme Chantal PITTET, Conseillère municipale concernant :

- 1) Travaux supplémentaires dans le cadre d'un crédit de construction
- 2) Horaire et date des commissions

Concernant les travaux supplémentaires engagés par le Conseil administratif que vous mentionnez dans votre question se référant au procès-verbal de la commission des bâtiments du 1er avril 1999, le Conseil administratif vous apporte les éclaircissements suivants :

La clôture de la parcelle a été demandée dès l'ouverture du chantier par M. MOSER et était prévue dans les aménagements extérieurs ; la hauteur et l'implantation justifie ce dépassement.

En cours des travaux spéciaux, il a été décidé en restant toutefois dans le crédit de construction de construire l'enceinte de l'école par des parois moulées en lieu et place de palplanches assurant dans le temps une meilleure étanchéité.

Le supplément d'investissement dans l'évacuation des matériaux de terrassement ainsi que la hausse des prix des armatures métalliques est dû au retard de l'ouverture du chantier et à la hausse conjoncturelle non prévisible. La hausse de la TVA n'était pas non plus prévisible lors du vote du crédit de construction.

Les aménagements des sauts-de-loup ainsi que les aménagements découlant de cette construction n'ont pu attendre une décision du Conseil municipal ; le retard apporté à la construction de l'école n'aurait certainement pas été bénéfique. De plus, ces locaux sans ces aménagements complémentaires n'auraient pu être utilisés que comme locaux de rangement.

Comme vous pouvez le constater, ces travaux complémentaires ont été nécessaires pour améliorer la qualité du bâtiment ou ont été provoqués par certaines hausses mais ceci tout en restant dans les limites du crédit de construction. Cette manière d'agir fait partie des prérogatives du Conseil administratif.

Concernant les aménagements extérieurs supplémentaires côté église, ceux-ci feront l'objet d'une présentation de crédit lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

En ce qui concerne la séance de commission fixée d'entente avec le Président de la Commission, ne peut faire l'objet d'aucune remarque (articles 63-64). Le règlement du Conseil municipal stipule : "Article 17 - séance ordinaire : Le Conseil municipal peut être convoqué pendant les périodes suivantes : du 15 janvier au 30 juin et du 1er septembre au 23 décembre".

12.2. Mme Chantal PITTET, Conseillère municipale, donne lecture d'une nouvelle question écrite concernant l'arrivée des réfugiés du Kosovo :

Il est impératif que le Conseil Municipal soit informé au plus vite du déroulement et de l'évolution que prendra "l'arrivée" des réfugiés sur le territoire de notre commune.

Nos questions sont les suivantes :

- Comment réagit notre commune face à cette situation ?
- quelles sont ses possibilités d'accueil ?
- si l'accueil "chez" des privés est possible... quel soutien envisage-t-on de donner à ces familles ?
- si le public s'avère avoir besoin de structures scolaires comment allons-nous appréhender le problème ?
- Ne pourrait-on pas inviter une personne compétente en la matière afin de recevoir de plus amples informations ?
- Quel rôle pourrait jouer le Conseil Municipal auprès de la population ?
- Est-ce que la Fondation pour le logement a déjà été contactée au sujet d'éventuels appartements à mettre à disposition ?

12.3. De M. Michel VACHERON, Conseiller municipal, concernant "une journée sans ma voiture" du mercredi 22 septembre :

Depuis quelques années, le 22 septembre a été promu "journée sans ma voiture" dans plusieurs pays d'Europe. Des villes de plus en plus nombreuses entreprennent des actions concrètes dans ce domaine.

A Genève, le DIAE a pris l'initiative de convier les Conseillers administratifs des villes du canton à participer à un groupe de travail planchant sur la question. M. THÉRAULAZ représente la commune de Thônex dans ce groupe.

Si une réflexion se mène au plan cantonal, c'est aux communes et plus spécifiquement à leurs autorités exécutives de prendre des initiatives. Certains services de l'État (dont l'OTC) sont prêts à apporter un appui aux communes qui le souhaitent.

Étant donné :

- le fort trafic automobile qui traverse notre commune,
- les nombreuses nuisances qui lui sont liées,
- la volonté, fortement affichée par le plan directeur communal, de rendre le centre de la commune plus convivial et d'y améliorer la qualité de vie,
- la nécessité d'inciter les habitants de la commune à renoncer à leur automobile pour certains types de déplacements.

Ne serait-il pas judicieux que la commune de Thônex profite de la dynamique initiée par cette "journée sans ma voiture" pour entreprendre une action concrète et fortement médiatisée ? Le Conseil administratif s'est-il déjà penché sur cette question ?

13. Propositions individuelles et questions

13.1. Mme SCHNEIDER : qu'en est-il des mesures de modération de trafic à l'avenue de Thônex pour la rentrée scolaire 1999 ?

- M. ZOGG : la demande en autorisation concernant ces aménagements va être prochainement déposée, les équipements comprendront des feux au carrefour Bois-Des-Arts / avenue de Thônex, l'installation d'un "kit école" et dans une deuxième phase un giratoire à l'entrée du quartier des Verchères ainsi que vers le cimetière.

Mme SCHNEIDER : concernant le même sujet est-il prévu l'engagement d'une patrouille scolaire ?

- M. PIAZZALUNGA : il y aura à la rentrée soit une patrouilleuse scolaire soit un garde municipal pour assurer la traversée des enfants.

Je tiens à préciser que, personnellement, j'étais favorable au projet de dénivelé sous l'avenue de Thônex car cette solution représentait une sécurité maximale mais ceci n'est pas le choix du Département.

M. VACHERON, signale son inquiétude quant à ce sujet, tant sur les options décidées (feux rouges) que sur le délai très court de réalisation. L'engagement d'une patrouilleuse scolaire est une bonne solution mais il ne faut pas oublier qu'un trafic de piétons se fera aussi en dehors des heures scolaires lorsqu'il n'y aura pas de patrouilleuse. Personnellement s'il devait y arriver quelque chose je pense que la responsabilité du Conseil administratif serait engagée.

- M. ZOGG : je rappelle à M. VACHERON que plusieurs services officiels assistent aux discussions concernant ces aménagements notamment le DAEL, l'OTC, les TPG. Je tiens également à vous signaler que nous devons également insister pour obtenir l'autorisation d'engager une patrouilleuse scolaire car ce principe n'est pas admis aux endroits où il y a des feux rouges.

Pour exemple les enfants qui doivent traverser la rue de Genève doivent se fier à la signalisation routière et le Conseil administratif qui a demandé la pose de feux de signalisation du tram a appris que la demande était en suspens car l'APIC a fait opposition ! Nous essayons de faire notre maximum, mais il ne faut pas oublier que le Canton a aussi son mot à dire.

- 13.2. Mme SCHNEIDER : j'ai entendu dire que de nouveaux problèmes ont surgi au restaurant scolaire de Marcellly et que le personnel du GIAP menace à nouveau de ne plus encadrer les enfants lors de la prise du repas. Qu'en est-il ? Et comment va être mis en place le nouveau restaurant prévu à l'école du Bois-Des-Arts ?

- M. PIAZZALUNGA : le Conseil administratif s'est donné un délai au 31 mai pour que la situation au niveau de cette association se régularise, ceci afin que l'on puisse notamment prendre une décision concernant l'ouverture du nouveau restaurant scolaire. Si les membres de l'association n'auront rien entrepris d'ici au 31 mai le Conseil administratif devra prendre d'autres dispositions concernant l'avenir des restaurants scolaires.

M. SOMMARUGA, relève que l'ensemble du Conseil administratif n'a pas l'air du même avis que M. PIAZZALUNGA car on vient d'entendre M. SCHORER dire que si le GIAP se mettait en grève il suffirait de les remplacer par des Kosovars. Ceci est une remarque xénophobe et un non respect des employés du GIAP ! Ceci est inadmissible, d'autant plus que c'est la même démarche du Président actuel de l'association des restaurants scolaires

- M. SCHORER : nous avons été contactés par plusieurs associations qui s'occupent de réfugiés qui risquent de venir sur notre commune et je peux vous dire que nous avons tout mis en oeuvre et que nous sommes prêts à accueillir ces personnes. Alors n'allez pas dire que je suis xénophobe !

M. AMOUDRUZ : je vous signale que ces prochains jours je vais proposer de convoquer une assemblée générale extraordinaire de l'association des restaurants scolaires avec le but d'élire un nouveau Président et un nouveau Comité.

13.3. M. BOISSONNAS à l'occasion de son retrait du Conseil administratif fait la déclaration suivante :

Madame la Présidente,
Chers collègues des conseils municipal et administratif,

J'aurais pu vous parler en moment d'économies - avec ou sans "s" -, d'arbres - de peupliers pour les initiés, de fleurs - de roses même si celles-ci ont tendance à bleuir ce printemps.

Non, je ferai simplement référence à un poète et chanteur, que j'aime beaucoup, qui porte le même prénom mais qui chante infiniment mieux que moi. Il s'agit de Jacques BREL.

JACQUES Brel dit, en bref, dans une chanson : "les bourgeois, plus ça devient vieux, plus ça devient" Ce qui reste à prouver toutefois.

Pour ne pas vous laisser, à certains, rares je l'espère, la satisfaction, à d'autres l'affliction de vérifier cette assertion, j'ai donc décidé de prendre une nouvelle retraite, celle de Conseiller municipal et cela après 24 ans d'activité et je crois pouvoir le dire, d'engagement au service de notre Commune.

Aussi me permettez vous de m'adresser à vous, une dernière fois, brièvement comme toujours d'ailleurs.

Ces quelque 500 séances de Conseils et de commissions ont été pour moi, riches d'expériences et d'enseignements, de points lumineux et de zones d'ombres.

Mon plus grand regret, vous l'imaginez, est de quitter ce Conseil alors que les comptes de la commune sont dans le rouge, couleur qui aura de la peine à s'estomper, même si nous n'avons pas de dettes. Ce n'est pas de gaieté de coeur, je vous l'assure, que j'ai assumé, plus souvent qu'à mon tour, le rôle de serre frein des dépenses, mais j'ai toujours eu de la peine à dépenser, sans compter, l'argent des autres.

Mon meilleur souvenir : celui de ces contacts humains que j'ai pu avoir avec la centaine de Conseillers qui ont "régné" avec moi sur cette commune pendant un quart de siècle. J'ai été particulièrement heureux de pouvoir côtoyer ces femmes et ces hommes, ces jeunes et moins jeunes, issus de tous les milieux, qui ont décidé de se mettre au service de la collectivité.

Les échanges d'idées, le respect mutuel ont engendré des débats de qualité, qui m'ont convaincu qu'un consensus, activement et honnêtement mis en place, est la meilleure base d'une saine gestion des affaires dans l'intérêt de nos communiens. Je souhaite très sincèrement que cet état d'esprit se perpétue.

Mais attention, l'inflation verbale nous guette, menaçant notre efficacité. La preuve : durant la législature 1975-1979, les procès-verbaux du Conseil totalisaient à peine 300 pages, alors que pour la législature en cours ils atteignent déjà 841 feuillets, ce qui prouve que les langues s'allongent davantage que la population ne croît.

Laissez moi finalement poser ma casquette de Conseiller municipal pour prendre celle de simple citoyen de Thônex et vous dire un mot, un seul mot : MERCI, Merci, Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour ce que vous faites pour la communauté. Je le sais, les habitants se rendent difficilement compte de l'engagement, des sacrifices professionnels, personnels et familiaux - Merci Sonia - que représente la charge de Conseiller municipal.

Alors, une dernière fois MERCI, à vous tous, au nom des 11.000 habitants thônésiens.

ET QUE VIVE THÔNEX !

13.4. Mme ROCHAT prend à son tour la parole :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Il y a tout juste un an, je vous disais me réjouir de vivre cette année de présidence dans l'harmonie et dans la paix. Sans passer pour une Poliana, déesse pour laquelle tout était bien et bon en ce monde, je crois pouvoir dire, sans croiser les doigts dans mon dos, que nous y sommes parvenus.

On m'avait dit : tu verras en année électorale, il ne se passe plus grand-chose, fin de législature, fin de projets et aussi fin de l'enthousiasme débordant d'une première année.

Ça c'était l'année passée. Quelques Conseils municipaux plus tard, j'ai envie de dire que tout ne s'est pas passé comme on me l'avait prédit. En effet, les décisions prises jusqu'à ce soir furent importantes tant elles engagent l'avenir de la commune. Je vous parle bien sûr du plan directeur communal, gros pavé de notre dernière législature du 2^{ème} millénaire. Je profite de cette occasion qui m'est donnée de vous remercier de m'avoir permis grâce à votre ténacité de mener à bon port cette aventure.

J'aimerais une fois encore saluer ici le travail de nos mandataires qui ne ménagèrent ni leur temps - les soirées furent souvent fort longues - ni leur énergie pour aboutir à ce que vous avez sous les yeux ce soir. Certes, l'accouchement ne se fit pas sans mal, mais tous les Conseillers municipaux autour de cette table eurent à coeur de mener à bien cette entreprise. Il n'est pas toujours facile de renoncer à certains acquis - même s'ils ne sont pas sociaux - afin de voir sa commune se profiler vers le futur.

C'est là toute la magie du politique par rapport au gestionnaire, il ne suffit pas d'assurer une situation actuelle mais d'imaginer en visionnaire ce qu'elle pourrait apporter de nouveautés pour les générations à venir ; le débat fût intéressant, car il ne s'agissait pas seulement de rediscuter le contour d'une route ou d'un pâté d'immeubles, mais bien davantage de définir un choix de société. Ce Conseil a réussi ce pari en laissant toutefois certains points en devenir et c'est tant mieux ! On a pu assister à un vrai débat d'idées sans compromis trop rapide et donc néfaste à un réel et sain affrontement de positions.

Notre choix, c'est celui de notre Conseil municipal, pour notre commune et l'avenir dira si c'était le bon.

Sur un tout autre registre, je dois m'adresser à mon prédécesseur plus particulièrement. En relisant votre bilan de Présidence et les vœux que vous aviez formulés pour l'avenir, je m'aperçois que je ne vous ai guère suivi dans vos conseils et ceci d'une façon non préméditée et non intentionnelle. Je citerai par exemple l'autonomie du fonctionnement du Conseil municipal vis à vis du Conseil administratif. Lorsque j'ai posé la question quant à la présence des Conseillers administratifs à notre séance du lundi soir, les avis étaient pour le moins partagés et ma fonction de Présidente m'a fait trancher dans l'autre sens. En effet, sans amoindrir l'importante charge et les très grandes compétences de notre secrétaire général, (qui sait tout sur tout), il m'a semblé que l'avis du Conseil administratif sur tel ou tel sujet était important à connaître afin de le transmettre à nos groupes respectifs et ceci sans que les règles de compétence du Conseil Municipal n'aient été enfreintes.

Leur rôle n'étant alors que purement consultatif, je ne pense pas que nous ayons dû regretter notre choix. L'indépendance des pouvoirs est à mes yeux une idée très forte à laquelle j'adhère pleinement, mais je pense aussi qu'elle peut avoir lieu dans un climat de confiance réciproque et de respect mutuel et nul doute que tant le Conseil municipal que le Conseil administratif attachent de l'importance à ces deux valeurs fondamentales de notre système démocratique.

Je me tourne vers le passé proche puisqu'il s'agit du premier discours de présidence de cette législature qui s'achève dans quelques jours.

M. Cédric Paychère appelait de ses voeux en 1995 une meilleure efficacité du fonctionnement de notre Conseil.

La question fondamentale était posée :

"Comment passer de l'étude à la réalisation concrète ?"

Je pense qu'à la fin de cette législature, nous pouvons être fiers d'avoir conduit Thônex à la réalisation de grands travaux.

Certes, ce ne fut pas facile et les crédits engagés n'ont pas toujours été votés de gaieté de coeur, mais nous pourrions nous dire que ces grandes réalisations ont été le fruit d'une longue réflexion et avec le recul nécessaire afin de faire perdurer la qualité de vie de notre commune. L'élément primordial a toujours été - par delà les clivages politiques des diverses fractions - l'intérêt de notre commune. Pour certains il a même occulté d'autres aspects plus terre à terre, plus financiers, n'ayons pas peur des mots. Mais qu'il s'agisse de l'extension de Sous-Moulin où de l'école du Bois-Des-Arts, les témoignages de cette législature ne vont pas manquer. Il s'est quand même passé des choses en quatre ans.

En ce qui concerne plus directement cette dernière année, la mise sous toit du plan directeur communal est un parfait symbole en ce sens qu'il indique le chemin à suivre pour les jeunes du III^{ème} Millénaire, libres à eux de la suivre ou non ! C'est le coeur serein que je laisse à mon successeur la Présidence de ce Conseil non sans remercier une fois encore tous les Conseillers municipaux de leur coopération lors de certaines hésitations ou de certains votes en plusieurs temps. Je me réjouis maintenant de "rentrer dans le rang" pour ces quatre prochaines années, car elles ne seront certainement pas perdues pour tout le monde !

Je finirai par le meilleur : remercier les Meilleurs ! A commencer par Véronique fidèle et dévouée secrétaire du Conseil municipal toujours disponible - même au dernier moment - Philippe notre secrétaire général sans lequel nous n'existerions même pas et qui m'a énormément aidée ainsi que ses adjoints MM. Jean-Marc REBETEZ et François DISERENS.

Quant au Bureau presque exclusivement féminin (pauvre M. GRANDGIRARD mais soyez sûr que j'ai beaucoup apprécié votre présence efficace) il m'a toujours soutenue et aidée même dans l'élaboration des pique-niques d'après Conseil. J'aimerais remercier vivement le Bureau de la confiance qu'il m'a témoigné tout au long de cette année.

Enfin, il m'a été donné durant cette année de présidence de rencontrer des gens formidables, des associations dynamiques et efficaces qui forment le tissu véritable d'une vie communale conviviale.

Certes les problèmes ne manquent pas, mais il est toujours plus agréable de mettre un visage sur un "en-tête" de papier à lettre et de pouvoir engager un dialogue de vive voix. C'est là une des grandes richesses de cette fonction que je garderai comme un atout supplémentaire dans ma vie de conseillère municipale.

VIVE THÔNEX !

14. A huis-clos : Préavis aux demandes de naturalisation :

Siégeant à huis-clos, le Conseil municipal a préavisé favorablement à 4 demandes de naturalisation suisse, ressortissant de la commune de Thônex de :

- Mme ALMEIDA LIMA née NICOSIA, Rosanna,
- Mme VUKIC née ZIVANOVIC, Milica,
- Mme ALÙ née SEGHINO, Marta Artemide Maria,
- Mme TANASA, Milica,

La séance est levée à 21h.45.

La Présidente :

La Secrétaire :

Mme Isabel ROCHAT

Mme Doris CONSTANTIN

Le Secrétaire-rédacteur :

M. Philippe GUEx